



# La Foi de Toujours

« Sans la Foi, il est impossible de plaire à Dieu. » (Heb. XI, 6)

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X - Antilles et Guyane

Juin  
2014

Le mot de notre fondateur

« Oui, l'Église est divine, mais elle est humaine aussi. Elle est supportée par des hommes qui peuvent être pécheurs, qui sont des pécheurs et qui, s'ils participent dans une certaine manière à la divinité de l'Église, comme le pape par exemple par le charisme de l'infaillibilité participe à la divinité de l'Église, mais cependant il reste un homme, il reste pécheur. Et en dehors des cas où il use de son charisme de l'infaillibilité, il peut errer et peut pécher. »

Sermon du  
29 Juin 1982

## Tu es Pierre

Jésus-Christ est le chef de l'Église. Il a voulu une Église ayant à sa tête l'évêque de Rome qui est son vicaire visible en même temps que l'évêque des évêques et de tout le troupeau. Il lui a conféré la prérogative du roc afin que l'édifice ne s'écroule jamais. Il a prié d'une prière efficace pour que lui, au moins, parmi tous les évêques, ne fasse point naufrage dans la foi, de sorte que, s'étant ressaisi après les défaillances dont il ne sera pas nécessairement préservé, il confirme à la fin ses frères dans la foi ; ou alors, si ce n'est lui en personne qui raffermir ses frères dans la foi, que ce soit l'un de ses premiers successeurs.



La Cité du Vatican sur le tombeau de Saint Pierre

Il n'y a pas d'Église sans vicaire du Christ infaillible et doté de la primauté. Par ailleurs, quelles que soient les misères, même dans le domaine religieux, de ce vicaire visible et temporaire de Jésus-Christ, c'est Jésus lui-même qui gouverne son Église, qui gouverne son vicaire dans le gouvernement de l'Église ; qui gouverne de telle sorte son vicaire que celui-ci ne puisse pas engager son autorité suprême dans des



*Le Vicaire du Christ*

bouleversements ou des complications qui changeraient la religion. Jusque-là s'étend, en vertu de la Passion souverainement efficace, la force divine de la régence du Christ remonté aux cieux. Il conduit son Église à la fois de l'intérieur et du dehors, et il domine sur le monde ennemi. Il fait sentir sa puissance à ce monde pervers, même et surtout lorsque les ouvriers d'iniquité, avec le modernisme, non seulement pénètrent dans l'Église, mais prétendent se faire passer pour l'Église elle-même.

Jésus, notre Rédempteur par la croix, avant de devenir invisible à

nos regards mortels, a voulu établir pour son Église, en plus et au-dessus des nombreux ministres particuliers, un ministre universel unique, un vicaire visible, qui est seul à jouir de la juridiction suprême. Il l'a comblé de prérogatives : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre elle. » (Matth., XVI, 18-19) – « Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Pais mes agneaux... Pais mes brebis. » (Jo., XXI, 16-18) – « J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas, et toi, une fois converti, confirme tes frères » (Luc, XXII, 32).

Or si le pape est le vicaire visible de Jésus qui est remonté dans les cieux invisibles, il n'est pas plus que le vicaire : il tient lieu, mais il demeure autre. Ce n'est point du pape que dérive la grâce qui fait vivre le corps mystique. La grâce, pour lui pape aussi bien que pour nous, dérive du seul Seigneur Jésus-Christ. De même pour la lumière de la révélation. Il détient, à un titre unique, la garde des moyens de la grâce, des sept sacrements aussi bien que la garde de la vérité révélée. Il est assisté à un titre unique pour être gardien et intendant fidèle. Encore faut-il, pour que son autorité reçoive, dans son exercice, une assistance privilégiée, qu'elle ne renonce pas à s'exercer. ◆

**Père Claret**

## Réponses aux lecteurs

### L'Eglise catholique peut-elle se tromper ou nous tromper ?

NON elle est infaillible. Notre Seigneur Jésus-Christ a promis aux Apôtres et à leurs successeurs d'être avec eux tous les jours jusqu'à la consommation des siècles (Mat. XXVIII, 20) et de leur envoyer l'Esprit-Saint qui doit enseigner toutes choses.

Où est Jésus et où est l'Esprit-Saint, là ne peut être l'erreur.

### Qui bénéficie de l'infaillibilité dans l'Eglise catholique ?

#### LE PAPE ET LES ÉVÊQUES UNIS A LUI

Ils ont en effet reçu de Notre Seigneur Jésus-Christ le double pouvoir d'enseigner et de gouverner l'Eglise.

Le pape, chef de l'Eglise, a la plénitude des pouvoirs accordés par le Christ sur toute l'Eglise. Les évêques, eux, reçoivent du pape le double pouvoir d'enseigner et de gouverner leur diocèse respectif. A la différence du pape, ils ne bénéficient pas individuellement



*Notre Seigneur remet les clés à saint Pierre*

du privilège de l'infaillibilité : seul le corps entier, c'est-à-dire l'ensemble des évêques pourra être infaillible.

### L'Eglise catholique est-elle obligatoirement infaillible ?

OUI à certaines conditions.

**DU CÔTÉ DU PAPE :** il est infaillible lorsque dans l'exercice de sa charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, il définit, en vertu de sa suprême autorité apostolique, qu'une doctrine concernant la foi ou la morale doit être tenue par toute l'Eglise. Ainsi,

. il doit parler dans l'exercice de sa charge de pasteur et de docteur de tous

les chrétiens, c'est à dire non en tant que docteur privé, mais en tant que chef de l'Église, engageant explicitement sa suprême autorité apostolique reçue de Notre Seigneur Jésus-Christ.

. le sujet sur lequel il se prononce doit être une doctrine concernant la foi ou la morale.

. cette doctrine ne doit pas être seulement enseignée, mais déclarée obligatoire par un acte d'autorité.

. cette volonté d'obliger doit s'adresser à toute l'Église.

#### DU CÔTÉ DES ÉVÊQUES :

. Réunis dans un concile qui vaut pour toute l'Église, ils sont infaillibles quand ils proclament solennellement une vérité de foi en union avec le pape, leur chef suprême.

. Dans leur diocèse, ils sont infaillibles quand ils enseignent à l'unanimité à leur troupeau une vérité comme appartenant au dépôt de la foi.

Si les conditions ne sont pas remplies, les évêques et le pape ne sont pas infaillibles, et ils peuvent commettre des erreurs.

#### Un exemple de l'exercice de l'infaillibilité dans l'Église :



*Tympan de l'Assomption (XIIIème s.)*

La définition du dogme de l'Assomption par le pape Pie XII en 1950 : « Par l'autorité de Notre Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux apôtres Pierre et Paul et par notre propre autorité, nous affirmons, déclarons et définissons comme un dogme divinement révélé que l'Immaculée Mère de Dieu, Marie toujours vierge, après avoir achevé le cours de sa vie terrestre, a été élevé en corps et en âme à la gloire céleste. »

Mais ce nouveau dogme avait toujours été prêché et cru dans l'Église. Témoin les peintures et sculptures antérieures.

#### Les vérités touchant la foi ou la morale peuvent-elles changer ?

NON : saint Paul nous dit : « Si nous-mêmes ou un ange venu du Ciel vous annonçait un autre évangile, que celui que nous vous avons enseigné, qu'il soit anathème » (Gal. I, 8) ou encore : « Jésus-Christ est le même hier, au-

jourd'hui et pour l'éternité (Héb. XIII, 8). »

**Le Saint-Esprit ne peut-il pas enseigner à l'Eglise de nouvelles vérités en fonction des époques ?**

NON le Saint-Esprit n'enseigne pas de nouvelles vérités ; il fait cependant entrer l'Eglise toujours plus profondément dans la vérité apportée par le Christ. Des vérités révélées qui n'ont jouées jusque-là qu'un rôle de second plan dans la vie de l'Eglise peuvent passer au premier plan à une autre époque. Les controverses qui ont opposé l'Eglise aux hérétiques l'ont aussi forcée à exposer de manière toujours plus précise et plus claire les vérités de foi, rendant explicites des vérités jusqu'alors implicites, mais sans jamais rien ajouter au dépôt révélé des Apôtres.

Le Saint Esprit n'enseigne donc pas à l'Eglise de nouvelles vérités, mais il lui fait expliquer et mettre l'accent d'une manière nouvelle sur ce qui, au fond, a toujours été cru.

**Le pape François et les évêques, comme ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique, sont-ils infaillibles quand ils enseignent en s'appuyant sur le dernier concile, le concile Vatican II ?**

NON parce que le concile Vatican II sur lequel ils s'appuient rompt avec le passé de l'Eglise et mute le catholique en un protestant qui s'ignore. A cause de ce concile, tout en gardant les apparences, on change de religion : nous sommes trompés... Comme un enseignement infaillible est un enseignement qui ne trompe pas, le pape François et les évêques, comme ceux de Guadeloupe, de



*Canonisations de Jean-Paul II et Jean XXIII*

de Guyane et de Martinique, ne sont pas infaillibles quand leur enseignement s'appuie uniquement sur le dernier concile, le concile Vatican II.

**Mais si les évêques du monde entier enseignent simultanément les nouvelles théories promues par le concile Vatican II ne sont-ils pas infaillibles ?**

NON, le nombre ne suffit pas.

Il faut :

- . qu'elle soit enseignée avec autorité
- . qu'elle soit enseignée à l'unanimité
- . que ce soit une vérité touchant la foi ou la morale
- . qu'elle soit donc enseignée comme divinement révélée aux Apôtres.

Or les théories du concile Vatican II sont de nouvelles théories qui n'ont pas réformé, mais véritablement révolutionné l'Église qui s'appuyait jusque là sur l'enseignement divinement révélée aux Apôtres. Elles ne peuvent donc pas être infaillibles.

### Pourquoi le nombre ne suffit-il pas ?

Parce que les évêques, et même le pape, ne font pas la vérité, ils la transmettent. C'est cette transmission, et non d'éventuels ajouts, que protège l'infaillibilité.

### Que nous enseigne l'Église à ce sujet ?

« Le Saint-Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour qu'il fasse connaître sous sa révélation une nouvelle doctrine, mais pour qu'avec son assistance, ils gardent saintement et exposent fidèlement la Révélation transmise par les Apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi, » enseigne le Concile Vatican I (1870).

### Comment rester catholique si les pasteurs s'appuient sur les nouvelles théories promues par le concile Vatican II pour nous enseigner ?

.VEILLER en rompant avec l'occasion dangereuse (que ce soit pour nous ou pour nos enfants) et en nous attachant fermement à l'enseignement traditionnel que l'on retrouve dans les écrits de monseigneur Lefebvre et des papes qui ont vécu entre la Révolution française et le Concile Vatican II, parce qu'ils connaissaient l'époque moderne.

. PRIER et FAIRE PÉNITENCE pour l'Église. ♦



## Pour revenir sur les canonisations du 27 avril 2014

*Suite de la Lettre de Mgr Fellay du 13 avril 2014 :*

### V – La protestantisation de la messe.

Le nouveau rite de la messe « s'éloigne de manière impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail » de la définition catholique de la Messe, telle qu'elle résulte des enseignements du concile de Trente. Par ses omissions et ses équivoques, le nouveau rite de Paul VI atténue l'identification de la messe au sacrifice de la croix, au point que la messe y apparaît beaucoup moins comme ce sacrifice que comme son simple mémorial. Ce rite réformé occulte aussi le rôle du prêtre au profit de l'action de la communauté des fidèles. Il diminue gravement l'expression du but propitiatoire du sacrifice de la messe, c'est-à-dire l'expiation et la réparation du péché.

### Ces défaillances interdisent de regarder ce nouveau rite comme légitime.

Dans l'interrogatoire des 11-12 janvier 1979, à la question posée par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi : « Soutenez-vous qu'un fidèle catholique peut penser et affirmer qu'un rite sacramentel, en particulier celui de la messe approuvé et promulgué par le Souverain Pontife, puisse être non conforme à la foi catholique ou *favens haeresim* ? », Mgr Lefebvre a répondu : « Ce rite en lui-même ne professe pas la foi catholique d'une manière aussi claire que l'ancien *Ordo Missae* et par suite il peut favoriser l'hérésie. Mais je ne sais pas à qui l'attribuer, ni si le pape en est responsable. Ce qui est stupéfiant c'est qu'un *Ordo Missae* de saveur protestante et donc *favens haeresim* ait pu être diffusé par la curie romaine ». Ces défaillances graves nous interdisent de regarder ce nouveau rite comme légitime, d'en accomplir la célébration et de conseiller d'y assister ou d'y participer positivement.

### VI – Le nouveau Code, expression des nouveautés conciliaires.

Selon les dires mêmes de Jean-Paul II, le nouveau Code de droit canon de 1983 représente « un grand effort pour traduire en langage canonique » les enseignements du concile Vatican II, y compris – et surtout – sur les points gravement fautifs signalés jusqu'ici. « Parmi les éléments qui caractérisent l'image réelle et authentique de l'Eglise », explique encore Jean-Paul II, « il nous faut mettre en relief surtout les suivants : la doctrine selon laquelle l'Eglise se présente comme le Peuple de Dieu et l'autorité hiérarchique comme service ; la doctrine qui montre l'Eglise comme une communion et qui, par conséquent, indique quelles sortes de relations doivent exister entre les Eglises particulières et l'Eglise universelle, et entre la collégialité et la primauté ; la doctrine selon laquelle tous les membres du Peuple de Dieu, chacun selon sa modalité, participent à la triple fonction du Christ : les fonctions sacerdotale, prophétique et royale. À cette doctrine se rattache celle concernant les devoirs et les droits des fidèles et en particulier des laïcs ; et enfin

l'engagement de l'Eglise dans l'œcuménisme ».

Ce nouveau droit accentue la fausse dimension œcuméniste de l'Eglise, en permettant de recevoir les sacrements de pénitence, d'eucharistie et d'extrême-onction de ministres non catholiques (canon 844) et favorise l'hospitalité œcuménique en autorisant les ministres catholiques à donner le sacrement de l'eucharistie à des non catholiques. Le canon 336 reprend et accentue l'idée d'un double sujet permanent du primat. Les canons 204 § 1, 208, 212 § 3, 216 et 225 accentuent l'équivoque du sacerdoce commun et l'idée corrélatrice du Peuple de Dieu. Enfin, se profile aussi dans ce nouveau Code une définition fautive du mariage, où n'apparaît plus l'objet précis du contrat matrimonial ni la hiérarchie entre ses fins. Loin de favoriser la famille catholique, ces nouveautés ouvrent une brèche dans la morale matrimoniale.

### VII – Une nouvelle conception du magistère

1. La constitution *Dei Verbum* affirme en manquant de précision que « l'Eglise, tandis que les siècles s'écoulent, tend constamment vers la plénitude de la divine vérité, jusqu'à ce que soient accomplies en elle les paroles de Dieu » (DV 8). Cette imprécision ouvre la porte à l'erreur de la Tradition vivante et évolutive, condamnée par saint Pie X dans l'Encyclique *Pascendi* et le *Serment antimoderniste*. Car l'Eglise ne saurait « tendre vers la plénitude de la vérité divine » que parce qu'elle en donne une expression plus précise, non au sens où les dogmes proposés par l'Eglise verraient se donner « un sens différent de celui que l'Eglise a compris et comprend encore » (*Dei Filius*, DS 3043).

2. *Le Discours de Benoît XVI du 22 décembre 2005* essaye de justifier cette conception évolutive d'une Tradition vivante et de disculper par le fait même le Concile d'une quelconque rupture dans la Tradition de l'Eglise. Vatican II a voulu « redéfinir la relation de la foi de l'Eglise vis-à-vis de certains éléments essentiels de cette pensée » et pour ce faire ses enseignements ont « revisité ou également corrigé certaines décisions historiques. Mais, dans cette apparente discontinuité, le Concile a maintenu et approfondi sa nature [de l'Eglise] intime et sa véritable identité », celle « de l'unique sujet-Eglise, que le Seigneur nous a donné ; c'est un sujet qui grandit dans le temps et qui se développe, restant cependant toujours le même, l'unique sujet du Peuple de Dieu en marche ». Cette explication suppose que l'unité de la foi de l'Eglise repose non plus sur un objet (car il y a discontinuité, au moins sur les points signalés jusqu'ici, entre Vatican II et la Tradition) mais sur un sujet, au sens où l'acte de foi se définit beaucoup plus en fonction des personnes croyantes qu'en fonction des vérités crues. Cet acte devient principalement l'expression d'une conscience collective, et non plus l'adhésion ferme de l'intelligence au dépôt des vérités révélées par Dieu.

Pie XII enseigne pourtant dans *Humani generis* que le magistère est la « règle prochaine et universelle de vérité en matière de foi et de mœurs », vérité objective



du dépôt de la foi, consigné comme dans ses sources dans les saintes Ecritures et la Tradition divine. Et la constitution *Dei Filius* du concile Vatican I enseigne aussi que ce dépôt n'est pas « une invention philosophique que l'on pourrait compléter par le génie de l'homme », mais qu'il a été « confié à l'Epouse du Christ pour qu'elle le garde saintement et le déclare infailliblement » (DS 3020).

3. Manifestement, le discours d'ouverture du pape Jean XXIII (11 octobre 1962) et son allocution adressée au Sacré-Collège le 23 décembre 1962, assignent au concile Vatican II une intention très particulière, de type soi disant « pastoral », en vertu de laquelle le magistère serait censé « exprimer la foi de l'Eglise suivant les modes de recherche et de formulation littéraire de la pensée moderne ». L'encyclique *Ecclesiam suam* du pape Paul VI (6 août 1964) précise encore cette idée en disant que le magistère de Vatican II vise « à insérer le message chrétien dans la circulation de pensée, d'expression, de culture, d'usages, de tendances de l'humanité telle qu'elle vit et s'agite aujourd'hui sur la face de la terre » (n° 70) ; en particulier, l'annonce de la vérité « ne se présentera pas armée de coercition extérieure, mais par les seules voies légitimes de l'éducation humaine, de la persuasion intérieure, de la conversation ordinaire, elle offrira son don de salut, toujours dans le respect de la liberté personnelle des hommes civilisés » (n° 77). La Constitution pastorale *Gaudium et spes* affirme que « le Concile se propose avant tout de juger à cette lumière les valeurs les plus prisées par nos contemporains et de les relier à leur source divine. Car ces valeurs, dans la mesure où elles procèdent du génie humain, qui est un don de Dieu, sont fort bonnes ; mais il n'est pas rare que la corruption du cœur humain les détourne de l'ordre requis : c'est pourquoi elles ont besoin d'être purifiées » (GS 11). De ces valeurs du monde procèdent les trois grandes nouveautés introduites par Vatican II : la liberté religieuse, la collégialité et l'œcuménisme.

4. Nous nous appuyons alors sur cette règle prochaine et universelle de la vérité révélée qu'est le magistère de toujours pour contester des doctrines nouvelles qui lui sont contraires. C'est bien là en effet le critère donné par saint Vincent de Lérins : « Le critère de la vérité, et d'ailleurs de l'infailibilité du pape et de l'Eglise, c'est sa conformité à la Tradition et au dépôt de la foi. *Quod ubique, quod semper*. Ce qui est enseigné partout et toujours, dans l'espace et dans le temps ». Or, la doctrine de Vatican II sur l'œcuménisme, la collégialité et la liberté religieuse est une doctrine nouvelle, contraire à la Tradition et au droit public de l'Eglise, lui-même basé sur des principes divinement révélés et comme tels immuables. Nous en concluons que ce Concile, ayant voulu proposer ces nouveautés, est privé de valeur magistériellement contraignante, dans la mesure même où il les propose. Son autorité est déjà douteuse en raison de l'intention nouvelle, soi-disant « pastorale », signalée au paragraphe précédent. Elle apparaît de plus certainement nulle, quant aux quelques points où il se met en contradiction avec la Tradition (cf.

ci-dessus, I à VII,1).

Fidèles à l'enseignement constant de l'Eglise, avec notre vénéré fondateur, Mgr Marcel Lefebvre, et à sa suite, nous n'avons cessé jusqu'ici de dénoncer le Concile et ses textes majeurs comme l'une des causes principales de la crise qui ébranle l'Eglise de fond en comble, la pénétrant jusqu'à ses « entrailles mêmes » et à ses « veines » selon la vigoureuse formule de saint Pie X. D'ailleurs, plus nous y travaillons et plus nous voyons se confirmer les analyses déjà exposées avec une extraordinaire clarté par Mgr Lefebvre le 9 septembre 1965 dans l'aula conciliaire. Qu'il nous soit permis de reprendre ses propres paroles à propos de la Constitution conciliaire sur « l'Eglise dans le monde d'aujourd'hui » (*Gaudium et Spes*) : « Cette constitution n'est ni pastorale, ni émanée de l'Eglise catholique : elle ne pâit pas les hommes et les chrétiens de la vérité évangélique et apostolique et, d'autre part, jamais l'Eglise n'a parlé ainsi. Cette voix, nous ne pouvons l'écouter, parce qu'elle n'est pas la voix de l'Epouse du Christ. La voix du Christ, notre berger, nous la connaissons. Celle-ci, nous l'ignorons. Le vêtement est celui des brebis ; la voix n'est pas celle du Berger, mais peut-être du loup. J'ai dit ». Les cinquante ans écoulés depuis cette intervention n'ont fait que confirmer cette analyse.

Dès le 7 décembre 1968, trois ans seulement après la clôture du Concile, Paul VI dut admettre : « L'Eglise se trouve en une heure d'inquiétude, d'autocritique, on dirait même d'autodestruction. » Et le 29 juin 1972, il reconnut : « Par quelque fissure est entrée la fumée de Satan dans le temple de Dieu : c'est le doute, l'incertitude, la problématique, l'inquiétude, la confrontation ». Il constata, mais ne fit rien. Il poursuivit la réforme conciliaire que ses promoteurs n'avaient pas hésité à comparer à la Révolution de 1789, en France, ou à celle de 1917, en Russie.

Nous ne pouvons rester passifs, nous ne pouvons nous rendre complices de cette autodestruction. C'est pourquoi nous vous invitons, chers amis et bienfaiteurs, à demeurer fermes dans la foi, et à ne pas vous laisser troubler par ces nouveautés de l'une des plus formidables crises que doit traverser la sainte Eglise.

Puissent la Passion de Notre Seigneur et sa Résurrection nous conforter dans notre fidélité, dans notre amour indéfectible envers Dieu, envers Notre Seigneur, vrai Dieu et vrai homme, envers sa sainte Eglise, divine et humaine, dans une espérance sans faille... *in Te speravi non confundar in aeternum*. Daigne le Cœur douloureux et immaculé de Marie nous protéger tous et que son triomphe arrive bientôt !

Winona, dimanche des Rameaux 13 avril 2014

+**Bernard Fellay**, Supérieur général



## Souviens-toi du « pourquoi ? » de notre Martinique !

**E**n quittant la Martinique, Monseigneur Fava ne vit, ni dans son clergé ni dans ses vicaires généraux, le successeur qu'il désirait. C'est à la Réunion, en la personne de l'Abbé Carméné, qui y fut son confrère, qu'il alla le chercher. Sa nomination à Grenoble, et celle de l'Abbé Carméné à la Martinique, eurent lieu à quelques jours d'intervalle.

Julien Pierre Carméné, après ses études classiques, entra au "Séminaire des Colonies" et après son ordination, fut envoyé à la Réunion, où il exerça son ministère pendant 22 ans. Il y fut, pendant quelques années, le collègue de l'Abbé Fava, et était Vicaire Général quand il fut appelé à l'épiscopat.

Quand il apprit que le gouvernement français l'avait choisi pour diriger le diocèse de la Martinique, sa première réaction fut de refuser.

« Quand je fus présenté au Saint Siège par le Gouvernement français, le 24 Août 1875, pour le siège épiscopal de la Martinique, cette nouvelle me jeta dans une véritable consternation. Je sentais que je n'avais ni le talent, ni les vertus nécessaires pour accepter une pareille charge... J'écrivis au Saint Père, le Pape Pie IX, pour le conjurer de ne pas donner suite à la désignation dont j'étais l'objet de la part du gouvernement français... »

Le Pape répondit immédiatement que « si je n'avais pas ambitionné l'épiscopat, le choix qui était fait émanait de la Providence et que mon devoir était de Lui obéir ! »...

« Sur cette réponse du Saint Père, je mis de côté toutes mes répugnances, et sans hésiter davantage, je me rendis au poste qui m'était assigné. » ♦

Par Emel

## Souviens-toi du « pourquoi ? » de notre Guadeloupe !



**M**ais en 1936, une grave maladie terrassa M. le curé Ruygrok, un dimanche, alors qu'il se disposait à monter à l'autel pour la deuxième messe. On dut le ramener au presbytère, le docteur Vénutolo diagnostiquait une très forte fièvre bilieuse.

Il dut partir se soigner en Hollande pour y respirer son air natal. Revenu en Guadeloupe, il fut affecté comme aumônier à Néron. Son ministère lui laissant des loisirs, il s'employait à parcourir, de sa haute et maigre silhouette, les rues de Pointe-à-Pitre pour distribuer, de porte en porte, la parole de Dieu. Il mettait ainsi en activité, sur une plus vaste échelle, ses idées sur les bienfaits de la visite pastorale qu'il considérait comme l'œuvre la plus nécessaire et efficace, en dépit de quelques humiliations qui en résultaient pour lui, dans les cas de mauvais accueil.

Sa santé ayant donné de nouvelles inquiétudes, il devait rentrer en France, puis dans sa Hollande natale pour y mourir le 7 avril 1974.

Le 2 août 1936, l'abbé Paul Buisson, vicaire à Morne-à-l'Eau, est installé à Vieux-Habitants par le chanoine Pons, curé de Saint-Claude, sous la présidence de Mgr Boyer, vicaire général et administrateur du diocèse.

Le nouveau curé est âgé de 26 ans ; il est pratiquement jeune prêtre et en Guadeloupe depuis deux ans. Durant huit ans, il se dévouera sans compter pour sa paroisse à laquelle il donnera un essor dont l'élan fut sensible pendant des décennies.

Dès 1937, il entreprit, avec le concours de la population, d'édifier à Beausoleil une vaste salle d'œuvres, dédiée à Saint Michel, qui sera achevée en juillet 1938.

Une scène de théâtre en occupait la partie haute, car le Père Buisson est en même temps le créateur d'une société culturelle et sportive qui s'insérait dans un vaste mouvement diocésain de jeunesse : les Sonis, comme on les appela originellement, du nom du magnifique chrétien que fut le général de Sonis, né à Pointe-à-Pitre, à l'emplacement même de notre chapelle au Quai Lardenoy. ♦

## LA VIE AU PRIEURÉ

Le Père Claret profita de l'accalmie après Pâques pour rendre visite au prieuré de la Fraternité le plus proche à Saint Domingue, à 2 heures d'avion de Pointe-à-Pitre. Mission florissante : 4 prêtres



dont 3 issus de la région, 4 religieuses, une chapelle de 350 places, une école de 180 élèves... N'oublions pas que c'est le Père Ortiz qui fonda ce prieuré, avec l'aide financière des Antillais français !



Lundi 5, c'est la reprise en douceur, avec tous ces jours fériés pendant le mois de mai... et l'anniversaire de notre institutrice. Le 6, fête de Saint Dominique Savio. Le 22, nous organisâmes une sortie paroissiale au Robert, avec visite d'une plantation de goyaves et autres fruits tropicaux ; petites averses, mais le moral des 41 participants



est revenu au beau fixe en passant à table ! Le bon Dieu continue de récompenser ses fidèles serviteurs : notre chère Marie-Ange a été rappelée dans la maison du Père le 23 mai, après des années de bons et loyaux services. Que notre reconnaissance l'accompagne dans l'au-delà.



## Le Saint du mois

**S**imon était un simple pêcheur de Galilée, sans instruction, lorsqu'il rencontra le Fils de Dieu qui lui donna le nom de Pierre.

A partir de ce moment, il accompagne Jésus dans ses voyages, écoute son enseignement et voit les miracles, mais c'est seulement après l'acte de foi : « Sur votre parole je jetterai les filets » qui sera l'occasion de la pêche miraculeuse, qu'il recevra sa vocation : « Suis-moi, je te ferai désormais pêcheur d'homme ».

Mais il manque encore de confiance en Dieu, comme en marchant sur l'eau du lac de Génésareth vers Jésus qui l'appelle, il coule : « Homme de peu de foi, pourquoi as-tu douté ? » lui dira le Sauveur.

De tous les apôtres, il est celui dont les pensées s'élèvent le plus et adhèrent en profondeur aux enseignements du maître ; à l'annonce du mystère de l'Eucharistie qui troubla un grand nombre des disciples, Pierre prend la parole et dit à Jésus : « A qui irons-nous ? Vous avez les paroles de la vie éternelle ». Puis plus tard, lorsque Notre Seigneur s'enquiert de leur foi en lui, Pierre inspiré par l'Esprit-Saint répondra : « Vous êtes le Christ, le fils du Dieu vivant ».

Jésus alors l'investira de sa mis-

sion : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle ».

Cependant sa formation n'est pas encore achevée, Jésus corrigera ses vues encore bien trop humaines à la Transfiguration ; il lui enseignera l'humilité au lavement des pieds, le mettra en garde contre la présomption avec la perspective de son reniement.

Toutefois, Jésus lui promet, non l'impeccabilité, mais l'infaillibilité dans les choses de la foi ; « Simon, lui dit-il, Satan vous a réclamés pour vous passer au crible comme le froment. Mais j'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille pas. Et toi, une fois converti, confirme tes frères ».

Pendant la Passion apparaissent ses faiblesses : témoin somnolent de l'agonie du Sauveur, il frappe de l'épée Malchus, Jésus lui commande de rengainer son épée, alors il s'enfuit craignant pour lui-même. Puis dans la cour de la maison du grand prêtre, reconnu il reniera Jésus trois fois avant que le coq ne chante.

Brisé de douleur, il pleurera toute sa vie cette infidélité.

Au premier bruit de la résurrection du Sauveur, Pierre accourt au sépulcre avec Jean, Jésus lui apparaît et

l'assure que son crime était pardonné, mais plus tard, le Sauveur demandera trois fois à Pierre : « Simon, fils de Jonas, m'aimes-tu plus que ceux-ci ? - Seigneur, vous savez que je vous aime. - Pais mes agneaux...pais mes brebis », lui répond Jésus. Ainsi en provoquant cette triple protestation d'amour, il oblige son apôtre à réparer son triple reniement. Et par le commandement de paître les agneaux et les brebis, il l'investissait du pouvoir suprême de gouverner l'Église universelle, les fidèles figurés par les agneaux, les pasteurs figurés par les brebis.

Dès le lendemain de l'Ascension, Pierre est Pape et agit en Pape, son premier soin est de remplacer Judas et il préside à l'élection de Mathias.

Le jour de la Pentecôte, il prêche hardiment aux foules, et sa parole, ce jour-là, convertit trois mille personnes. Quelques jours après, il opère son premier miracle sur un boiteux de naissance qui lui demande l'aumône. « Je n'ai ni or ni argent, lui dit Pierre, mais ce que j'ai, je te le donne. Au nom de

Jésus de Nazareth, lève-toi et marche ».

Les prêtres se fâchent, saisissent l'apôtre, le traînent devant le Sanhédrin qui lui défend de parler de Jésus. « Est-il juste de vous obéir plutôt qu'à Dieu ? leur dit Pierre.

Pour nous, nous ne pouvons pas ne pas parler des choses que nous avons vues et entendues ».

Comme l'Évangile devait être prêché par toute la terre, Pierre s'achemina vers Rome et en fut le premier évêque. Il y arriva avec Marc, son disciple, lequel écrivit le deuxième Évangile, sous les yeux mêmes de l'apôtre ; lui-même écrivit deux épîtres aux Églises d'Asie.

Saint Pierre et saint

Paul, arrêtés lors de la persécution du terrible Néron et jetés dans la prison Mamertine, en furent tirés le 29 juin 67 pour être conduits à la mort. Pierre fut crucifié au Vatican la tête en bas, comme il l'avait demandé par humilité. ♦

**Père Quigley**



**SAINT PIERRE**  
**Fête le 29 Juin**

## Martinique

☎ 05.96.70.04.67

### ◆ Réunion de Marie Reine des Cœurs

☞ *Vendredi 6 juin*

### ◆ Cours de doctrine pour adultes (de 17h15 à 17h45 à la chapelle).

☞ *Mardis 3, 10, 17 et 24*

### ◆ Cours biblique (7h30)

☞

### ◆ Patronage

(14h30-17h30 au prieuré)

☞ *Samedi 14 juin*

Nos prochains rendez-vous.  
Venez-y nombreux !

## Guadeloupe

☎ 06.90.12.80.93

## Guyane

☎ 06.96.79.57.88

### PENTECÔTE 2014

☞ *Dimanche 8 juin*

9h à Montparamana

☞ *Lundi 9 juin*

18h30 à Mana

☞ *Mardi 10 juin*

10h à Mana

☞ *Pour le reste de la  
semaine*

Se renseigner

☞ *Dimanche 15 juin*

9h à Montparamana

### ◆ Réunion de la Compagnie de Marie Reine des Cœurs

à 17h30 à la chapelle

☞ *Vendredi 6 juin*

☞ *Vendredi 4 juillet*

## Horaires habituels des offices aux Antilles - Guyane

### Martinique



05.96.70.04.67

Chapelle  
N. D. de la  
Délivrance

64, rue Moreau-de-  
Jonnès

97200 Fort-de-France  
97p.martinique@fsspx.fr

- ◆ **Dimanche** : 7h00 (*messe basse*)  
9h00 (*messe chantée*)
- ◆ **En semaine** : 6h30 et 11h00
- ◆ **Exposition du Saint Sacrement** : jeudi à 7h15 (chapelet)
- ◆ **Confessions et permanence** : tous les jours **de 7h30 à 10h45**
- ◆ **Catéchismes** : mardi de 17h15 à 17h45  
mercredi de 14h30 à 16h30 (*au prieuré*)

### Guyane

☎ 06.96.79.57.88

- ◆ **Messe** selon le programme ci-dessus
- ◆ **Confessions** durant l'heure qui précède chaque messe

### Guadeloupe



06.90.12.80.93

Chapelle  
N. D. de  
Guadeloupe

5, Quai Lardenoy  
97110 Pointe-à-Pitre

- ◆ **Dimanche** à 7h00 (*messe basse*) et 9h00 (*messe chantée*)
- ◆ **En semaine** : **lundi** à 6h30  
**vendredi** à 18h00  
**samedi** à 18h00
- ◆ **Confessions** : avant ou après chaque messe
- ◆ **Catéchismes** : le samedi de 8h30 à 10h30
- ◆ **Permanence** : le samedi de 10h30 à 12h00